



# Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

## Déclaration sur dossier CST du 26 MARS 2025

### **Dossier 1 - Déménagement du Pôle Espace Public de la DGAVAQ**

Au delà de notre position favorable sur ce déménagement du Pôle Espace Public de la DGAVAQ qui va donc intégrer une partie des locaux de Périer, et qui a été accompagné par la direction de manière correcte auprès des agents concernés, il est important pour notre organisation syndicale de revenir de manière globale sur la question des déménagements des services et donc des agents.

Tout déménagement doit pouvoir s'accompagner d'une procédure temporelle, administrative et opérationnelle répondant à l'ensemble des impératifs de bien être au travail que doit mettre en œuvre notre collectivité à l'égard de ces agents.

En effet, la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie garantie des conditions de travail respectueuses.

Il serait opportun pour notre collectivité de formaliser une procédure interne, qui serait présenté en CST, pour organiser correctement les déménagements à venir ou si celle-ci existe d'en faire part aux représentants syndicaux de cette instance.

En effet, nous avons l'exemple récent d'un futur déménagement sur la Mairie 6/8 qui est pour le moins subi par les agents d'une division car l'accompagnement n'a pas été mis en œuvre de manière cohérente par la hiérarchie. Celle-ci n'a pas identifié correctement les conséquence en terme d'organisation interne au bon fonctionnement de cette division et place donc les agents dans l'inconfort et l'incompréhension.